

Haute école pédagogique
du canton de Vaud
Filière enseignement secondaire 1

hep/

Bachelor en enseignement secondaire 1

Plan d'études
année académique
2024 - 2025

Plan d'études

Bachelor of Arts ou Bachelor of Science en enseignement pour le degré secondaire 1

1 Description générale

1.1 Nom de la Haute école

Haute école pédagogique du canton de Vaud (ci-après : HEP)

1.2 Filière responsable du plan d'études

Filière enseignement secondaire 1

1.3 Titres conférés

Bachelor of Arts ou Bachelor of Science en enseignement pour le degré secondaire 1

Le titre n'habilite pas à enseigner, mais permet d'accéder au Master of Arts ou Master of Science en enseignement pour le degré secondaire 1, qui débouche sur l'obtention du diplôme d'enseignement.

1.4 Domaine d'études

Formation des enseignant·e·s

1.5 Profil

Formation de niveau Bachelor comprenant des études disciplinaires scientifiques dans quatre disciplines enseignables, une formation en didactique des disciplines et en sciences de l'éducation, ainsi qu'une formation pratique dans l'enseignement au degré secondaire 1.

1.6 Public cible

Personnes au bénéfice d'un certificat de maturité gymnasiale, d'un titre d'une haute école universitaire ou spécialisée, d'une maturité spécialisée, d'une maturité professionnelle ou d'un titre jugé équivalent désireuses d'enseigner à des élèves de 12 à 15 ans, prioritairement aux années 9 à 11 HarmoS de la scolarité obligatoire.

Les personnes porteuses d'une maturité spécialisée ou d'une maturité professionnelle doivent avoir réussi l'examen complémentaire défini dans le règlement de la Conférence Suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (ci-après : CDIP) concernant la reconnaissance des certificats de maturité professionnelle pour l'admission dans les hautes écoles universitaires.

1.7 Date d'ouverture du programme d'études

Août 2023

1.8 Localisation des études

La formation est organisée en partenariat avec l'Université de Lausanne (UNIL) et l'École Cantonale d'Art de Lausanne (ECAL). Les cours et les séminaires ont donc lieu sur trois campus :

- Cours et séminaires HEP : sur le campus de la Haute école pédagogique du canton de Vaud, à Lausanne (HEP Cèdres, HEP docks), ou sur le campus de l'ECAL à Renens pour les profils de formation avec la discipline arts visuels.
- Cours et séminaire à l'UNIL : pour les disciplines allemand, anglais, français et histoire, (campus universitaire de Dorigny).

Formation pratique : en règle générale, dans les établissements partenaires de formation du canton de Vaud. Les étudiant·e·s sont accueilli·e·s dans les classes de praticiennes formatrices ou praticiens formateurs (PraFo) ou d'enseignant·e·s hôtes.

1.9 Organisation des études

Le plan d'études est conçu pour **des études à plein temps**.

Moyennant un aménagement du programme de formation, il est possible de réaliser les études à temps partiel, par exemple afin de conserver un emploi rémunéré.

1.10 Début des études

La formation débute en août par une semaine d'introduction suivie, en principe, de deux semaines de stage dans des établissements scolaires du degré secondaire 1 du canton de Vaud (voir calendrier de la formation, 3.4).

Les cours débutent à la semaine 38.

1.11 Durée des études

Formation organisée sur 3 ans (6 semestres) avec un aménagement possible jusqu'à 12 semestres.

1.12 Crédits ECTS

180 crédits ECTS.

1.13 Fréquence de l'offre

Tous les ans.

1.14 Frais d'inscription et taxes

Finance d'inscription à l'admission : CHF 100.-

Droits semestriels d'inscription aux cours et taxe semestrielle : CHF 400.-

1.15 Base juridique

- Accord intercantonal du 18 février 1993 sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études.
- Loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (LHEP), état au 1^{er} août 2018 (en vigueur).
- Règlement du 3 juin 2009 d'application de la loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (RLHEP), état au 1^{er} janvier 2020 (en vigueur).
- Règlement des études menant au Bachelor of Arts ou Bachelor of Science en enseignement secondaire 1 (RBS1) du 18 avril 2023.

2 Référentiels de compétences

2.1 Champ professionnel

Le champ professionnel est celui de l'enseignement au degré secondaire 1. Au niveau suisse, celui-ci correspond aux années 9 à 11 HarmoS de la scolarité obligatoire.

Dans le canton de Vaud, les personnes au bénéfice d'un diplôme pour l'enseignement au secondaire 1 peuvent aussi être amenées à enseigner, en partie, dans les années 7 et 8 HarmoS du degré primaire, ainsi que dans la 12e année HarmoS (école de la transition, classes de raccordement).

2.2 Cadre de qualifications national

Les objectifs de formation du Bachelor en enseignement secondaire 1 sont conformes aux exigences du Cadre de qualifications national (nqf.ch-HS)⁽¹⁾ adopté par les hautes écoles suisses.

Par conséquent, les qualifications du premier cycle (niveau Bachelor) seront décernées aux étudiant-e-s qui :

Connaissances et compréhension :

- ont acquis des connaissances et un niveau de compréhension dans un domaine d'études qui fait suite à et se fonde sur une formation (scolaire) du degré secondaire 2. Leur savoir à ce niveau se base sur des manuels avancés et intègre des éléments tirés des recherches et des publications scientifiques de pointe dans ce domaine d'études;

Application des connaissances et de la compréhension :

- sont capables d'utiliser leurs connaissances et compréhension (de façon pertinente) dans le cadre de leurs études ultérieures ou de leur profession et ont prouvé leur aptitude à élaborer et à développer dans leur domaine d'études des arguments et des solutions à des problématiques;

Capacité de former des jugements :

- sont capables de collecter et d'interpréter des données pertinentes – généralement, dans leur domaine d'études – en vue de formuler des avis qui intègrent une réflexion sur des problématiques sociales, scientifiques ou éthiques;

Savoir-faire en termes de communication :

- sont capables de communiquer à un public spécialisé et non spécialisé des informations, des idées, des problèmes et solutions ;

Capacités d'apprentissage en autonomie :

- ont développé les stratégies d'apprentissage qui sont nécessaires pour poursuivre des études avec un fort degré d'autonomie.

2.3 Profil professionnel CDIP

Le Règlement concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement du degré primaire, du degré secondaire 1 et pour les écoles de maturité du 28 mars 2019⁽²⁾ précise le but et les objectifs de la formation comme suit :

¹ Les formations permettent d'acquérir les compétences professionnelles requises pour l'éducation et l'instruction des élèves de la scolarité obligatoire ou des écoles de maturité.

² Les formations permettent en outre aux étudiantes et étudiants d'acquérir les compétences professionnelles requises

- a. pour tenir compte de la diversité, des conditions et des besoins individuels des élèves et évaluer leurs compétences et leurs acquis, ainsi que
- b. pour collaborer avec les différents acteurs du milieu scolaire, participer activement à des projets pédagogiques, évaluer leur propre travail et planifier leur propre développement professionnel.

(1) Cadre de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses

(2) Recueil des bases légales de la CDIP, 4.2.2.10 Art.7
Plan d'études BS1 – adopté CD – Version du 25 juin 2024

³ Les personnes qui obtiennent un diplôme d'enseignement de la scolarité obligatoire sont capables

- a. d'enseigner en se conformant au plan d'études applicable,
- b. de soutenir les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers qui fréquentent une classe ordinaire selon le principe de la scolarisation intégrative et d'encourager leurs apprentissages ainsi que leur participation à la vie de l'école, et
- c. de permettre aux élèves le passage d'un degré à l'autre ; dans le cas de l'enseignement du degré secondaire 1, elles sont en outre capables de soutenir les élèves dans leur choix professionnel."

2.4 Référentiel de compétences professionnelles HEP

La HEP assure la formation de base des enseignant·e·s des degrés primaire, secondaire 1 et secondaire 2, ainsi que des professions de l'enseignement spécialisé. Pour appréhender ce large champ professionnel, elle s'est dotée d'un référentiel de compétences professionnelles, élaboré par son corps enseignant.

Différencié par niveaux de maîtrise attendus en fin de cursus d'études, il offre un cadre de référence harmonisé aussi bien à la formation de base qu'aux offres de formations continues attestées et certifiées.

Il concourt à la définition et à la structuration du plan d'études en visant les objectifs suivants :

- éclairer les finalités du profil professionnel CDIP,
- assurer la cohérence de la formation,
- baliser l'évaluation des étudiant·e·s et de la formation.

Il contribue également à la mobilité des étudiant·e·s et des professionnel·le·s de l'enseignement.

Le référentiel est constitué de 11 compétences clés, chacune étant déclinée en composantes plus détaillées. [Référentiel complet](#).

1	Agir en tant que professionnel·le critique et porteur de connaissances et de culture.
2	S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.
3	Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions.
4	Concevoir et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage en fonction des élèves et du plan d'études.
5	Evaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des connaissances et des compétences des élèves.
6	Planifier, organiser et assurer un mode de fonctionnement de la classe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.
7	Adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap.
8	Intégrer les dimensions de la culture numérique dans sa pratique professionnelle de l'enseignement.
9	Travailler à la réalisation des objectifs éducatifs de l'école avec tous les partenaires concernés.
10	Coopérer avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation de tâches favorisant le développement et l'évaluation des compétences visées.
11	Communiquer de manière claire et appropriée dans les divers contextes liés à la profession enseignante.

3 Plan d'études : principes généraux

3.1 Principes de formation

La formation professionnelle des enseignant·e·s du degré secondaire 1 se base sur trois principes fondamentaux :

- développer des compétences professionnelles et des connaissances scientifiques en articulant savoirs théoriques et savoirs d'action issus de la pratique,
- alimenter la formation par la recherche,
- organiser le cursus selon les exigences d'une formation d'adultes.

3.1.1 Développer des compétences professionnelles et des connaissances scientifiques en articulant savoirs théoriques et savoirs d'action

Les connaissances disciplinaires nécessaires à l'enseignement sont acquises à travers les études disciplinaires génériques et spécifiques, en principe durant les deux premières années du Bachelor. Celles-ci sont complétées par des connaissances dans les domaines des sciences de l'éducation et des didactiques disciplinaires.

En ligne avec les principes d'une alternance dite "intégrative", la HEP vise à établir un dialogue étroit durant tout le cursus de formation entre savoirs théoriques, issus notamment de la recherche, et savoirs d'action⁽¹⁾. Contrairement à l'idée reçue, qui associe la « théorie » aux cours suivis à la HEP et la « pratique » à ce qui se fait sur les lieux de stage, les savoirs théoriques et les savoirs issus de la pratique sont présents à la fois à la HEP et dans les établissements scolaires. En effet, les pratiques enseignantes déployées en classe sont basées, plus ou moins explicitement, sur des théories. L'analyse de ces pratiques réalisées avec l'étudiant·e par la ou le PraFo, l'enseignant·e-hôte ou les formatrices et formateurs HEP, par exemple après une leçon, lors des visites de stage ou dans le cadre des séminaires, ne peut se faire, quant à elle, sans recours à des cadres conceptuels « théoriques ». Quant aux cours et séminaires suivis à la HEP, ils se nourrissent des expériences pratiques des étudiant·e·s et des formatrices et formateurs, ainsi que des résultats de la recherche sur les pratiques des enseignant·e·s de terrain.

Cette alternance implique donc des va-et-vient constants entre ces différentes formes de savoirs (théoriques et issus de la pratique) et entre les différents lieux de formation. Ce dialogue permet d'adopter plusieurs points de vue et de construire progressivement une capacité de décentrement et une réflexion étayée sur les enjeux du métier d'enseignant·e.

Cette alternance intégrative se traduit de plusieurs manières :

- le recours à un référentiel de compétences commun,
- la place importante accordée à l'analyse de situations d'enseignement concrètes,
- la conceptualisation progressive, à partir de situations complexes tirées de la réalité professionnelle, étayée par des cadres de références scientifiques,
- la contextualisation des propos théoriques,
- la conduite, en stage, d'activités élaborées dans le cadre des modules HEP,
- la répartition, sur l'ensemble de la formation, de séminaires d'analyse de pratiques professionnelles, permettant de mobiliser plusieurs cadres théoriques afin de saisir les enjeux de situations vécues en stage et d'explorer des pistes d'action, dans une visée de formation personnalisée et interdisciplinaire,
- la dialogue continu entre le corps enseignant de la HEP et les PraFos (ou enseignant·e·s hôtes) chargé·e·s de l'encadrement et du suivi des stages.

3.1.2 Alimenter la formation par la recherche

En ligne avec les principes des formations de niveau tertiaire et avec les exigences de la réglementation suisse sur la reconnaissance des diplômes (CDIP), le concept de développement académique de la HEP se fonde sur la double mission de formation et de recherche et sur l'articulation entre ces deux domaines. La HEP développe ainsi des recherches spécifiques à son champ professionnel, dont se nourrissent les cours et séminaires offerts aux étudiant·e·s. La recherche scientifique se présente ainsi comme un outil d'interprétation de la réalité, permettant d'enrichir les connaissances et les compétences développées durant la formation. Le Bachelor en enseignement secondaire 1 s'attache plus particulièrement à développer les connaissances sur les recherches actuelles dans les domaines des sciences de l'éducation et des didactiques des disciplines.

(1) Jorro, A. (2007). L'alternance recherche-formation-terrain professionnel, *Recherche et formation*, 54
[En ligne : <https://journals.openedition.org/rechercheformation/938>]
Plan d'études BS1 — adopté CD — Version du 25 juin 2024

3.1.3 Organiser le cursus selon les exigences d'une formation d'adultes

La formation dispensée est organisée de manière modulaire et correspond aux standards d'une formation d'adultes. La HEP développe des instruments de suivi des parcours des étudiant-e-s, offre un conseil individualisé et assure l'évaluation des compétences développées dans la formation.

Le BS1 est une formation tertiaire :

- il appartient donc à l'étudiant-e de gérer son plan de formation, à la fois pour ce qui est des orientations, de la mise à niveau de son bagage disciplinaire et de l'organisation du temps d'études,
- les responsabilités de l'étudiant-e incluent la présence et la participation active aux cours, séminaires et autres activités organisées dans le cadre de la formation ; les objectifs de formation de certains modules peuvent exiger une obligation de présence,
- l'institution explicite quant à elle les principes de formation, les objectifs visés et les modalités d'évaluation pour permettre à l'étudiant-e de répondre au mieux aux exigences de sa formation,
- elle encourage aussi les activités d'autoévaluation.

3.2 Structure du plan d'études

En ligne avec les exigences du Règlement concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement du degré primaire, du degré secondaire 1 et pour les écoles de maturité adopté par la CDIP le 28 mars 2019, le plan d'études du Bachelor est structuré en 4 domaines :

– Domaine 1 : Études disciplinaires

Les études disciplinaires comprennent deux domaines complémentaires : les études disciplinaires génériques et les études disciplinaires spécifiques au degré secondaire 1. Elles sont, en principe, abordées durant les deux premières années du Bachelor.

Les études disciplinaires génériques correspondent aux connaissances académiques qui préparent à une étude plus approfondie de chaque discipline⁽¹⁾. Selon les disciplines, ces études peuvent être dispensées, entièrement ou partiellement, par une haute école partenaire dans le cadre d'un accord entre celle-ci et la HEP.

Le domaine des études disciplinaires spécifiques au degré secondaire 1 porte, en grande partie, sur les thématiques et les contenus du Plan d'Études Romand (PER), sans pourtant se limiter aux objectifs du PER. L'idée est d'approfondir les connaissances liées à des thématiques précises abordées à l'école. Ces crédits sont dispensés par la HEP Vaud, au besoin avec des collaborations externes.

– Domaine 2 : Didactique des disciplines

Ce domaine du plan d'études s'intéresse aux processus de transmission et d'appropriation des savoirs disciplinaires tels que définis, en particulier, dans le PER, ainsi qu'aux conditions d'enseignement-apprentissage permettant aux élèves de développer au mieux leurs connaissances et leurs compétences et d'accéder à la culture. Il interroge notamment les pratiques d'enseignement et les médiations proposées aux élèves en regard de la capacité à les conduire vers des apprentissages significatifs. Les questions suivantes sont au cœur des cours et séminaires de didactique des disciplines :

- Savoirs académiques de référence, savoirs à enseigner, savoirs enseignés : qu'est-ce qui les distingue ? Comment les appréhender ? Comment les savoirs se transforment-ils en passant du savoir savant au savoir enseigné ? Quelles sont les conséquences de la transposition des savoirs sur la capacité de l'élève à donner un sens aux apprentissages ?
- Quelles sont les incidences de l'hétérogénéité des élèves sur les aspects didactiques des pratiques d'enseignement ?
- Comment médiatiser le rapport de l'élève aux savoirs ?

– Domaine 3 : Sciences de l'éducation

Les sciences de l'éducation, champ d'études faisant appel notamment aux connaissances issues de la psychologie, de la pédagogie, de la sociologie, de l'anthropologie, de l'histoire de l'éducation et de la pédagogie spécialisée, abordent, en particulier, les enjeux associés aux interactions entre l'enseignant-e et les élèves et aux relations entre les élèves eux-mêmes.

(1) Dans certaines facultés (p. ex. Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne), ces contenus font partie du parcours dit «propédeutique».
Plan d'études BS1 – adopté CD – Version du 25 juin 2024

Organisé de manière interdisciplinaire, ce domaine du plan d'études aborde à travers des perspectives plurielles des thématiques telles que : les théories des apprentissages et du développement ; l'éthique professionnelle, ainsi que les enjeux du numérique et de durabilité ; l'établissement, la classe et leurs enjeux ; les relations au service des apprentissages ; l'histoire de l'éducation ; la diversité et l'inclusion.

– Domaine 4: Formation pratique

La formation pratique comprend des stages en établissement, des séminaires d'analyse de pratiques professionnelles (APP) et des ateliers portant sur l'utilisation des outils numériques. Les stages de 1ère et de 2ème année sont étroitement liés au séminaire d'analyse de pratiques professionnelles, formant un seul et même module annuel. Au travers d'une alternance entre stages en établissement, séances de séminaire et entretiens individuels, la formation pratique vise à susciter chez les étudiant·e-s des questionnements, menant à une mise en enquête autour d'une problématique personnelle.

Pendant les premiers stages, l'observation des pratiques d'autres enseignant·e-s joue un rôle important. Les étudiant·e-s sont toutefois amenés à s'impliquer progressivement dans les activités d'enseignement, en collaboration et sous la supervision des PraFos ou des enseignant·e-s hôtes.

En 1ère année, la formation pratique est principalement axée sur la découverte du métier et sur la confirmation de l'orientation professionnelle choisie. En 2ème année, l'enquête devient plus spécifique et porte sur certaines facettes du métier, notamment les interactions avec la classe dans son ensemble, les activités des apprenants et la diversité des élèves. Les stages de 3ème année permettent le développement progressif des compétences didactiques et relationnelles nécessaires à l'enseignement.

Répartition des contenus dans le plan d'études

Les enseignements disciplinaires sont répartis sur les deux premières années de la formation et les didactiques disciplinaires sur la troisième année. La formation pratique et les sciences de l'éducation sont présentes durant toute la formation. Les thématiques sont organisées en modules semestriels ou annuels, afin notamment d'éviter la multiplication des certifications et la dispersion des investissements hebdomadaires des étudiant·e-s.

Le tableau ci-dessous résume la structure du plan d'études par domaine de formation.

Contenus		1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année		Total ECTS
		Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6	
Études disciplinaires génériques (UNIL ou HEP)		40 ECTS		40 ECTS		0 ECTS		112
Études disciplinaires spécifiques au S1		8 ECTS	8 ECTS	8 ECTS	8 ECTS	0 ECTS	0 ECTS	
Didactique des disciplines		0 ECTS	0 ECTS	0 ECTS	0 ECTS	12 ECTS	12 ECTS	24
Formation pratique	Stages	2 ECTS		2 ECTS		15 ECTS		22
	Intégration					3 ECTS		
Ateliers pratique d'éducation numérique		Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	Atelier 4	Atelier 5	Atelier 6	
Sciences de l'éducation	Modules de SE (y compris numérique)	3 ECTS		4 ECTS		15 ECTS		22
Total ECTS		61		62		57		180

3.2.1 Structure par profil disciplinaire

Pour l'année académique 2024-2025 l'offre de formation se répartit selon six profils à quatre disciplines. Ces profils disciplinaires sont fixes et ne peuvent être modifiés.

Les six profils de formation quadri-disciplinaires sont les suivants :

1. Français – Allemand – Histoire – Géographie
2. Français – Anglais – Histoire – Géographie
3. Français – Allemand – Histoire – Arts visuels
4. Mathématiques – Sciences de la nature – Géographie – Histoire
5. Mathématiques – Sciences de la nature – Allemand – Éducation numérique / science informatique
6. Mathématiques – Sciences de la nature – Éducation numérique / science informatique – Arts visuels

3.2.2 Structure modulaire

L'organisation modulaire vise à augmenter la cohérence de la formation. Elle implique un travail de coordination au sein des équipes de formatrices et de formateurs, favorise le développement de compétences qui intègrent diverses sources de savoirs dispensés dans les cours et séminaires et constitue le cadre de l'évaluation certificative.

Un module de formation est défini comme un moyen d'enseignement orienté par quatre critères fondamentaux⁽¹⁾ :

- «— présenter ou définir un ensemble de situations d'apprentissage,
- posséder une fonction propre (dans le cursus de formation) et viser des objectifs bien définis,
- proposer des contrôles en vue d'orienter l'étudiant-e et l'enseignant-e et de leur donner un feed-back,
- pouvoir s'intégrer dans des itinéraires, des logiques et des contextes d'apprentissage variés. »

Il occupe en principe une plage hebdomadaire de 2 ou 4 périodes sur une demi-journée et compte :

- en règle générale, deux unités de formation mettant en œuvre diverses stratégies d'enseignement : un cours commun accompagné d'un séminaire ou de plusieurs séminaires à choix,
- une part de travail personnel fourni par les étudiant-e-s,
- une évaluation certificative qui valide l'intégration des différents apports du module et la consolidation du développement des compétences.

3.2.3 Codage des modules

Pour des raisons de gestion informatique, les modules portent un numéro de code qui renvoie aux programmes d'études, à la discipline concernée ou aux contenus abordés.

Ainsi **BS11GEO1** indique :

- **BS** pour le niveau Bachelor secondaire.
- Le **1** pour l'année de formation durant laquelle le module a lieu.
- Le **1** pour le semestre de formation durant lequel le module a lieu (1 pour automne, 2 pour printemps).
- **GEO** indique la branche d'enseignement (dans le cas présent : Géographie).
- **1** se rapporte au numéro du module.

(1) D'Hainaut, cité par Raynal & Rieunier (1997). *Pédagogie : Dictionnaire des concepts clés*. ESF.

3.3 Formation pratique

La formation pratique se compose de trois volets :

- la formation pratique en stage,
- le séminaire d'analyse de pratiques professionnelles,
- les ateliers numériques.

La formation pratique en stage

Les stages de première année sont organisés en deux stages blocs de deux semaines. Ils permettent à l'étudiant-e d'observer plus finement le métier d'enseignant-e. Il n'est pas attendu de la part de la ou du stagiaire d'assumer un enseignement de manière autonome. Elle ou il peut en revanche participer activement à des tâches d'enseignement (i.e. travaux de groupes, soutien au travail individuel d'un-e élève...) en co-responsabilité avec son ou sa PraFo ou enseignant-e hôte.

Les stages de deuxième année respectent la même structure que ceux de première année. Ils poursuivent et affinent les observations initiées durant la première année. Tout en continuant son travail d'observation, la ou le stagiaire s'implique progressivement dans la vie de la classe et dans les tâches d'enseignement, sous la responsabilité de la ou du PraFo ou de l'enseignant-e-hôte.

Les stages de troisième année sont organisés sous la forme de deux stages blocs de quatre et huit semaines. L'étudiant-e y assume des tâches d'enseignement en collaboration étroite avec son PraFo ou enseignant-e hôte. Le stage bloc de huit semaines permet aux étudiant-e-s se formant pour enseigner les langues étrangères d'effectuer un stage linguistique (en allemand ou en anglais).

La présence en stage est obligatoire.

	Stages blocs de première et deuxième années
Charge hebdomadaire	À minima 12 périodes hebdomadaires (en moyenne)
Activités	La ou le stagiaire suit et observe les activités de la ou du PraFo ou de l'enseignant-e hôte, y compris l'enseignement dans d'autres disciplines ou d'autres cycles, ainsi que d'autres activités (par exemple : séances avec les collègues, réunions avec les parents). Elle ou il s'implique progressivement dans la vie de la classe et de l'établissement, ainsi que dans les tâches d'enseignement, en co-responsabilité avec la ou le PraFo ou l'enseignant-e hôte.

Séminaire d'analyse de pratiques professionnelles

Ce module, à présence obligatoire, permet d'analyser en groupe ou individuellement les pratiques observées ou vécues en stage, afin de développer une posture réflexive permettant de problématiser des pratiques enseignantes et d'explorer des pistes de questionnement et/ou de remédiation.

Ateliers numériques

La formation pratique est complétée par six ateliers numériques (un par semestre). Ces derniers offrent à chaque étudiant-e la possibilité de développer ses compétences tant techniques que techno-pédagogiques. Tous les ateliers doivent être validés afin de réussir le Bachelor.

3.4 Principes de l'évaluation⁽¹⁾

L'organisation de la formation autour du référentiel de compétences professionnelles dicte le principe général de l'évaluation : il s'agit pour l'étudiant-e de prendre la mesure de l'acquisition progressive de ses compétences et pour l'institution d'attester ses acquis.

Deux types d'évaluation répondent à ces deux objectifs :

L'évaluation formative

Un ou plusieurs retours d'informations sont offerts aux étudiant-e-s sur le niveau de leurs acquisitions au cours de chaque élément de formation (module ou stage). Cette évaluation formative peut prendre diverses formes, selon les modalités de formation : exercice illustrant un cours, entretien individuel sur un travail de séminaire, tests formatifs, documents de préparation d'une séquence d'enseignement, documents de suivi de stage remplis régulièrement par la ou le PraFo ou l'enseignant-e hôte et discutés avec l'étudiant-e, etc.

L'évaluation certificative

Au terme de chaque module, l'évaluation certificative détermine l'attribution des crédits ECTS associés à l'élément de formation. Cette évaluation sommative mesure l'atteinte du niveau de maîtrise des compétences professionnelles fixé par le plan d'études et mentionné dans le descriptif du module ou du stage, en relation avec chacune des compétences travaillées.

Les modalités et les critères des évaluations certificatives sont définis par l'équipe des enseignant-e-s et communiqués aux étudiant-e-s par écrit au plus tard durant la première moitié de chaque module : examen oral, examen écrit, travail écrit personnel ou de groupe, présentation orale, bilan certificatif de stage. L'évaluation peut porter sur une seule épreuve ou en combiner plusieurs. Les séminaires d'APP, quant à eux, doivent être validés, mais n'ont pas de note.

A l'exception des études disciplinaires génériques, l'évaluation certificative de chaque module doit être réussie au plus tard lors de la troisième session qui suit la fin du module. Un second échec implique l'échec définitif des études. A une seule reprise au cours de sa formation, l'étudiant-e qui échoue dans un module d'études disciplinaires spécifiques, de formation pratique, de sciences de l'éducation ou de didactique peut se présenter une troisième et dernière fois à la procédure d'évaluation.

A. Études disciplinaires spécifiques, sciences de l'éducation et didactiques

Pour les études disciplinaires spécifiques, en sciences de l'éducation et en didactiques, le résultat de l'évaluation certificative est communiqué aux étudiant-e-s par décision du Comité de direction, sous la forme d'une note correspondant à l'échelle suivante. Les crédits de chaque élément de formation (module) doivent être acquis avec, au minimum, la note 4. Lorsque la note attribuée est inférieure à 4, l'élément de formation est échoué. L'étudiant-e doit se présenter pour une seconde tentative.

Études disciplinaires spécifiques, sciences de l'éducation et didactiques	
6	excellent niveau de maîtrise
5.5	très bon niveau de maîtrise
5	bon niveau de maîtrise
4.5	niveau de maîtrise satisfaisant
4	niveau de maîtrise passable
3 - 2 - 1	niveau de maîtrise insuffisant

(1) RBS1 (Règlement des études menant au Bachelor of Arts ou Bachelor of Science en enseignement pour le degré secondaire 1) Chapitre IV «Contrôle des connaissances et des compétences acquises» (Art. 18 à 28)

B. Études disciplinaires génériques HEP (20 ECTS par discipline étudiée)

Selon la discipline, les études disciplinaires génériques sont enseignées soit à la HEP (Arts visuels, Éducation numérique / Science informatique, Géographie, Mathématiques, Sciences de la nature), soit auprès de la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne (Allemand, Anglais, Français, Histoire).

Les 20 crédits ECTS d'études disciplinaires génériques sont obtenus lorsque la moyenne arithmétique des évaluations certificatives des modules est égale ou supérieure à 4.0.

B1. Études disciplinaires génériques, HEP

L'étudiant-e reçoit une note correspondant à l'échelle suivante (voir encadré ci-dessous).

Études disciplinaires génériques	
6	excellent niveau de maîtrise
5.5	très bon niveau de maîtrise
5	bon niveau de maîtrise
4.5	niveau de maîtrise satisfaisant
4	niveau de maîtrise passable
3.5 - 3 - 2.5 - 2 - 1.5 - 1	niveau de maîtrise insuffisant

B2. Études disciplinaires génériques, Faculté des Lettres de l'UNIL (20 ECTS par discipline étudiée)

Se référer au règlement d'études de la Faculté des lettres. [Baccalauréat universitaire ès Lettres Bachelor of Arts \(BA\)](#) - Art. 23 à 27.

3.5 Élaboration du plan de formation

Avant le début de chaque semestre, l'étudiant-e est automatiquement inscrit-e aux modules qui constituent son plan de formation. Ce plan individuel mentionne l'ensemble des éléments requis par le cursus d'études en fonction du profil de formation. Il tient compte, le cas échéant, des reconnaissances d'acquis accordées à l'étudiant-e suite au dépôt d'une demande auprès du Service académique. Dans le cas d'études à temps partiel, le plan de formation est validé par le Service académique.

Les étudiant-e-s suivant un ou plusieurs cours auprès de la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne doivent obligatoirement s'inscrire pour les cours, les séminaires et les examens selon la procédure expliquée lors de la séance d'information de la Faculté des Lettres.

4 Plan d'études: organisation

4.1 Liste des enseignements de première année par profil

- **Profil 1**
- **Profil 2**
- **Profil 3**
- **Profil 4**
- **Profil 5**
- **Profil 6**

4.2 Organisation semestrielle et annuelle des modules

Année 1		Année 2		Année 3	
Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
Automne	Printemps	Automne	Printemps	Automne	Printemps
Études disciplinaires génériques Discipline 1 20 ECTS		Études disciplinaires spécifiques Discipline 3 20 ECTS		Didactique Discipline 1 6 ECTS	
Études disciplinaires génériques Discipline 2 20 ECTS		Études disciplinaires génériques Disciplines 4 20 ECTS		Didactique Discipline 2 6 ECTS	
Études disciplinaires spécifiques Discipline 3 4 ECTS	Études disciplinaires spécifiques Discipline 1 4 ECTS	Études disciplinaires spécifiques Discipline 3 4 ECTS	Études disciplinaires génériques Discipline 1 4 ECTS	Didactique Discipline 3 6 ECTS	
Études disciplinaires spécifiques Discipline 4 4 ECTS	Études disciplinaires spécifiques Discipline 2 4 ECTS	Études disciplinaires spécifiques Discipline 4 4 ECTS	Études disciplinaires spécifiques Discipline 2 4 ECTS	Didactique Discipline 4 6 ECTS	
Stage + Séminaire d'analyse de pratiques professionnelles 2 ECTS		Stage + Séminaire d'analyse de pratiques professionnelles 2 ECTS		Stage 15 ECTS Module d'analyse de pratiques professionnelles 3 ECTS	
Ateliers numériques		Ateliers numériques		Ateliers numériques	
		Théorie des apprentissage et du développement 3 ECTS		Les relation au service des apprentissage 4 ECTS	
		Éthique professionnelle 2 ECTS		Gestion des apprentissage et de la classe 4 ECTS	
		L'établissement, la classe et leurs enjeux 2 ECTS		Histoire de l'éducation 3 ECTS	
				Diversité et inclusion 4 ECTS	

- Modules disciplinaire et didactique
- Modules de formation pratique
- Modules de sciences de l'éducation
- Ateliers numériques

4.3 Liste des modules (sous réserve de modifications)

Pour certains modules, des prérequis peuvent être exigés. Veuillez vous référer aux descriptifs sur le site : <https://etudiant.hepl.ch/accueil/formation/formations-a-lenseignement/bachelor-enseignement-secondaire-1/modules-de-formation.html> - Descriptifs de cours

Modules	Crédits ECTS	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
		Automne	Printemps	Automne	Printemps
Modules d'études disciplinaires génériques (UNIL/HEP)					
Allemand* UNIL	20				
Einführung in die Literatur und Kultur des Mittelalters (BA-ALL-1-1010) **	4	(X)*	(X)*		
Einführung in die Landeskunde (BA-ALL-1-102010)	1.5	X	X		
Sprachübungen zur Landeskunde (BA-ALL-1-102010)	3	X	X		
Einführung in die germanistische Linguistik – Teil 1 und 2 – (BA-ALL-1-1010)	4	X	X		
Grammatik (BA-ALL-1-102010)	1.5	X	X		
Einführung in das Studium der neueren deutschen Literatur (BA-ALL-1-1010)	6	X	X		
NB La certification du bloc de 20 ECTS est basée sur le niveau d'enseignement suivi par l'étudiant-e (niveau de base, bilingue, natif)					
* Exception pour les étudiant-e-s du profil 5. Les étudiant.e.s du profil 5 ne commencent l'Allemand qu'au semestre de printemps avec le cours de communication allemande (BS1112ALL) et les études disciplinaires spécifiques en allemand (BS12ALL1). Les autres cours sont suivis en deuxième année.					
** L'introduction à la littérature et culture médiévale en allemand ne dure qu'un semestre (automne ou printemps) et dépend du groupe attribué (groupe 1 semestre d'automne ; groupe 2 semestre de printemps).					
Anglais UNIL	20				
English Composition (BA-ANG-1-1010)	4	X	X		
Introduction to Literary analysis (BA-ANG-1-1030)	6	X	X		
Introduction to English language and linguistics (BA-ANG-1-1040) - Cours	3	X	X		
Introduction to English language and linguistics (BA-ANG-1-1040) - TP	1	X	X		
Anglo-American Literary Survey (BA-ANG-1-1020)	2	X	X		
Lecture, Introduction to Medieval English (BA-ANG-1-1050) - Cours	1		X		
Workshop, Introduction to Medieval English (BA-ANG-1-1050) - Séminaire	3		X		
NB La certification du bloc de 20 ECTS est basée sur le niveau d'enseignement suivi par l'étudiant-e (niveau de base, bilingue, natif)					
Arts visuels HEP	20				
Représentation (BS21AVI3)	5			X	
Arts visuels (BS22AVI4)	5				X
Communication visuelle (BS22AVI5)	5				X
Intervention / Installation (BS21AVI6)	5			X	
Education numérique / science informatique HEP	20				
Architecture des systèmes informatiques et réseaux (BS22INF3)	5				X
Algorithmique et programmation avancée (BS21INF2)	5			X	
Programmation Web et bases de données (BS21INF5)	5			X	

	Crédits ECTS	Semestre 1 Automne	Semestre 2 Printemps	Semestre 3 Automne	Semestre 4 Printemps
Introduction à la science des données (BS22INF6)	5				X
Français UNIL					
Oeuvres et genres : Les Récits (BA-FMOD-1-1010) - Cours	1	X			
Récits (BA-FMOD-1-1010) - TP	3	X			
Introduction à l'analyse linguistique (BA-FMOD-1-1020) - Cours	1	X			
Introduction à l'analyse linguistique (BA-FMOD-1-1020) - TP	3	X			
Introduction à l'histoire littéraire (BA-FMOD-1-1030) - Cours	1		X		
TP d'histoire littéraire (BA-FMOD-1-1030)	3		X		
Pratiques de l'écrit (BA-FMOD-1-1050)– Cours	1		X		
TP Pratiques de l'écrit (BA-FMOD-1-1050)	3		X		
Introduction à la littérature médiévale (BA-FMOD-1-104010) - Cours	1	X			
Introduction à la littérature médiévale (BA-FMOD-1-104010) - TP	3	X			
Géographie HEP					
Représentations spatiales et cartographiques (BS21GEO3)	5			X	
Climat, enjeux environnementaux et sociaux (BS21GEO4)	5			X	
Habiter, spatialité, paysage (BS22GEO5)	5				X
Mondialisation, production, flux d'informations, mobilités (BS22GEO6)	5				X
Histoire UNIL					
Histoire générale*	20				
Champs et pratiques de l'histoire (BA-HIST-1-10)	10			X	X
Proséminaire d'histoire (BA-HIST-1-10)	10				X
Histoire ancienne*					
Introduction à l'histoire ancienne	6			X	X
Méthodologie de l'histoire ancienne : Proséminaires	10			X	X
Introduction à l'histoire de l'Egypte ancienne	4				X
* Les étudiant-e-s des profils 1-2-3-4 sélectionnent une branche d'études (histoire générale ou histoire ancienne) pendant la première année.					
Mathématiques HEP					
Logique, arithmétique et algèbre (BS11MAT1)	5	X			
Analyse (BS11MAT2)	5	X			
Géométrie (BS12MAT3)	5		X		
Algèbre linéaire (BS12MAT4)	5		X		
Sciences de la nature * HEP					
Biologie : Ecologie, Mycologie et Zoologie (BS11SCN1)	5	X			

	Crédits ECTS	Semestre 1 Automne	Semestre 2 Printemps	Semestre 3 Automne	Semestre 4 Printemps
Biologie : Biochimie, Physiologie et Bactériologie (BS11S-CN2)	5	X			
Biologie : Hérité, Biologie moléculaire et botanique (BS12SCN3)	5		X		
Physique (BS12SCN4)	5		X		

* la présence aux travaux pratiques et séminaires est obligatoire

Modules d'études disciplinaires spécifiques (HEP)

Allemand	8				
Effektivere Kommunikation im Deutschunterricht (BS112ALL) – Centre de Langues UNIL	2	X	X		
Angewandte Linguistik für den Unterricht Deutsch als Fremdsprache (BS12ALL1)	3		X		
Spracherwerb, Kultur und literarische Texte im Unterricht Deutsch als Fremdsprache (BS22ALL2)	3				X
Anglais	8				
Communicating effectively in the English Classroom (BS112ANG) – Centre de langues UNIL	2	X	X		
Applied Linguistics and the EFL classroom (BS12ANG1)	3		X		
Language acquisition, culture and literature in the EFL classroom (BS22ANG2)	3				X
Arts Visuels	8				
Expérimentation artistique (BS11AVI1)	4	X			
Expression personnelle (BS22AVI2)	4				X
Éducation numérique / Science informatique	8				
Introduction à l'informatique et à la programmation (BS11INF1)	4	X			
Éléments d'informatique (BS22INF4)	4				X
Français	8				
Lecture, écriture et numérique : savoirs disciplinaires du français au secondaire 1 (BS12FRA1)	4		X		
Oral, fonctionnement de la langue et approches pluri-lingues : enjeux et apprentissages (BS21FRA2)	4			X	
Géographie	8				
Savoirs géographiques pour l'enseignement : les questionnements centraux de la discipline (BS11GEO1)	4	X			
Savoirs géographiques pour l'enseignement (BS22GEO2)	4				X
Histoire	8				
Savoirs historiques pour l'enseignement : les problématiques de l'histoire (BS11HIS1)	4	X			
Savoirs historiques pour l'enseignement : Les pratiques de l'histoire (BS21HIS2)	4			X	
Mathématiques	8				
Mathématiques d'école (BS12MAT5)	4		X		

	Crédits ECTS	Semestre 1 Automne	Semestre 2 Printemps	Semestre 3 Automne	Semestre 4 Printemps
Mathématiques 2.0 (BS21MAT6)	4			X	
Sciences de la nature					
Construction des savoirs et NOS en sciences de la nature (BS12SCN5)	4		X		
Pratique des sciences et dimension sociétale (BS21SCN6)	4			X	

	Crédits ECTS	Semestre 1 Automne	Semestre 2 Printemps	Semestre 3 Automne	Semestre 4 Printemps	Semestre 5 Printemps	Semestre 6 Printemps
Modules de sciences de l'éducation							
BS12TAD – Théories des apprentissages et du développement	3		X				
BS21ETH – Éthique professionnelle	2			X			
BS22ETC – L'établissement, la classe et leurs enjeux	2				X		
BS31REL – Les relations au service des apprentissages	4					X	
BS31HIS – Histoire de l'éducation	3					X	
BS32GESAC – Gestion des apprentissages et de la classe	4						X
BS32DIN – Diversité et inclusion	4						X

	Crédits ECTS	Semestre 1 Automne	Semestre 2 Printemps	Semestre 3 Automne	Semestre 4 Printemps	Semestre 5 Printemps	Semestre 6 Printemps
Formation pratique							
Stages et modules d'analyse de pratiques professionnelles							
BS1112FP - Stages de formation pratique et séminaire d'analyse de pratiques professionnelles de 1e année	2	X	X				
BS2122FP - Stages de formation pratique et séminaire d'analyse de pratiques professionnelles de 2e année	2			X	X		
BS3132PRA - Stages de formation pratique de 3e année	15					X	X
BS3132APP - Séminaire d'analyse de pratiques professionnelles de 3e année	3					X	X

5 Plan d'études: descriptifs des modules

Les descriptifs des modules sont consultables en ligne à l'adresse :

[Livret de cours](#)

6 Services aux étudiant·e·s

6.1 Admission

La procédure d'admission se déroule de la façon suivante :

- ouverture des candidatures à la mi-octobre de chaque année académique,
- gestion des demandes d'admission en ligne,
- suivi du dossier de candidature jusqu'à la décision d'admission.

Les conditions d'admission et exigences particulières sont précisées dans le Règlement des études menant au Bachelor of Arts ou Bachelor of Science en enseignement pour le degré secondaire 1 disponible sur le site :

<https://candidat.hepl.ch/accueil/formations-a-lenseignement/bachelor-en-enseignement-secondaire-1/plan-reglement-etudes.html>

Contacts : etudiants-bs1@hepl.ch et admissions@hepl.ch

6.2 Service académique

Le Service académique assure la gestion des admissions, les prestations de suivi administratif et de conseil aux études.

6.3 Formation

La formation est dispensée par le corps enseignant de la HEP et, pour des apports spécifiques ponctuels, par des intervenant·e·s externes. Une partie des études disciplinaires génériques est délivrée par corps enseignant de la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne ou dans le cadre de collaborations avec l'École cantonale d'art de Lausanne.

Les stages se déroulent dans les établissements scolaires et institutions du canton de Vaud, partenaires de formation dans le cadre de conventions entre la HEP et les Services cantonaux dont ils dépendent. La formation pratique en établissement est dispensée par des PraFos ou (des enseignant·e·s-hôtes) désigné·e·s par leur direction d'établissement, qualifiés et mandatés par la HEP.

6.4 Relations avec les établissements partenaires de formation

Le Centre de soutien à la formation pratique en établissement (CefopÉ) assure l'organisation et la gestion des stages ainsi que les prestations de suivi de la formation pratique.

6.5 Campus de la HEP Vaud

Plusieurs services sont offerts aux étudiant·e·s sur le Campus de la HEP Vaud (activités culturelles et sportives, aumônerie, bibliothèque, restaurant, mobilité...).

Pour plus d'informations :

<https://candidat.hepl.ch/accueil/formations-a-lenseignement/enjeux-et-cadre-de-formation.html>

6.6 Mobilité

La HEP participe activement à la promotion des échanges intercantonaux et internationaux et, dans cette perspective, développe un réseau d'institutions partenaires en Suisse, en Europe et en Amérique.

Les étudiant·e·s des Hautes écoles suisses ou étrangères souhaitant suivre une part de leur formation à la HEP peuvent consulter les informations y relatives sur le site :

<https://etudiant.hepl.ch/accueil/formation/formations-a-lenseignement/bachelor-enseignement-secondaire-1/mobilite.html>

Les étudiant·e·s de la HEP souhaitant accomplir une partie de leur formation dans une autre Haute école en Suisse ou à l'étranger, auprès de partenaires de la HEP (autres HEP en Suisse ou institutions partenaires d'autres pays), doivent s'adresser à *l'Unité Relations internationales et mobilité* (etudiants-mobilite@hepl.ch).

6.7 Délivrance des titres

Les titres sont décernés lorsque la ou le candidat·e a satisfait aux exigences du règlement des études et du plan d'études. Dès la décision prononcée, l'étudiant·e peut disposer d'une attestation de réussite. Une fois par année, la HEP organise une cérémonie de remise des titres.



Haute école pédagogique
du canton de Vaud
Filière enseignement secondaire 1

Avenue de Cour 33
CH - 1014 Lausanne

www.hepl.ch